

Contrats de formation

Paragraphe 23 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Année financière : 2025-2026

Trimestre : janvier à mars

Nom du fournisseur	Montant du contrat	Description de la formation	Date	Lieu	Nombre de participants prévu
Casiope	5 520,00 \$	Formation favorisant le développement de la carrière	2025-10-01	Formation à distance	40

* Dépense comptabilisée dans le présent trimestre

Information complémentaire :

Les montants indiqués n'incluent pas les taxes payées.